

## Déclaration liminaire au CTL du 20 avril 2022

M. le président,

Nous ne pouvons aborder ce CTL sans nous inquiéter de la situation internationale en Ukraine, qui déverse tous les jours son lot d'horreurs et de malheurs. Cela impacte, en premier lieu, les populations comme toujours les plus fragiles, les plus précaires et les plus pauvres. Notre fraternité et notre solidarité vont du côté des peuples opprimés par la folie destructrice du dictateur Poutine et des populations russes qui luttent au péril de leur vie et de leur liberté contre la folie meurtrière de leurs dirigeants.

Ce CTL a lieu entre les deux tours d'une élection majeure en France : l'élection présidentielle. Notre neutralité politique s'arrête de fait quand le fascisme est aux portes du pouvoir. Nous réaffirmons ici que pas une voix ne doit aller à l'apologie du racisme, de l'intolérance et du nationalisme, fût-elle cachée sous un voile pseudo-social, qui ne trompe pas grand monde.

Hasard du calendrier, **nous avons programmé avec les collègues du ministère des Finances une heure trimestrielle d'information inter-directionnelle sur les discriminations, demain à 14h00, à la salle des ventes de la Cité administrative.** Ce sera l'occasion de réfléchir aux rôles des uns et des autres concernant cette problématique. Les collègues qui souhaitent venir échanger sur ce vaste sujet seront les bienvenus.

À ce sujet, nous demandons (de nouveau, puisque nous l'avons déjà fait dans le cadre du CHS-CT) que l'administration, comme elle l'a fait sur le sexisme et les violences faites aux femmes, mette en œuvre un processus d'actions formatrices sur les discriminations.

La DGFIP vient d'appeler la totalité des listes complémentaires des concours A et B externes et nous sommes toujours satisfaits d'accueillir de nouveaux collègues. Toutefois, nous ne comprenons pas que les lauréats internes n'aient pas tous été appelés. En effet, les promotions internes sont réduites à « peau de chagrin » depuis des années et les personnels qui ont quasi réussi le concours mériteraient que l'on favorise leur accession au grade supérieur, en ces temps de disette salariale.

**Nous profitons de ce moment pour vous interpeller une nouvelle fois sur notre demande de groupe de travail sur les accueils de proximité : leur gestion, les conditions de travail des agents et leur sécurité.**

Sur la création du Centre de gestion financière Justice, nous avons demandé que les travaux des ergonomes nous soient communiqués, puisque la direction et la hiérarchie du service s'appuient là-dessus pour imposer des choix d'organisations des bureaux, au détriment des demandes des agents. En réponse, la DRFiP nous a envoyé le plan des futurs bureaux établi par les ergonomes, sans plus de commentaire. Cela appelle deux réflexions : soit les ergonomes n'ont fourni que cela et il nous semble que c'est cher payé pour pas grand-chose ; soit leur analyse est plus poussée et nous demandons, à nouveau, qu'elle nous soit communiquée. Nous vous rappelons que les ergonomes donnent un avis et seulement un avis. **Nous souhaitons que vous preniez aussi en compte les demandes des agents de la DRFiP.** Lors de l'aménagement d'un service, il est courant que les collègues bougent simplement le mobilier pour un mieux être au travail.

Nous vous alertons également sur les tentatives de destruction de la sphère foncière. Nous nous battons contre la fermeture des services cadastraux, contre la création du GMBI (« Gérer mon bien immobilier »), qui est une automatisation des travaux, d'une part et un quasi-arrêt du travail de terrain des géomètres d'autre part. Le foncier innovant n'a rien de nouveau. Ses conséquences sont les mêmes que pour toutes les restructurations : 400 suppressions d'ETP au final sont d'ores et déjà annoncées par la centrale. **Une pétition sera rapidement proposée à la signature des collègues contre ces projets mortifères.**

Ce CTL est particulier à plus d'un titre. D'abord, par le fait qu'il est issu d'un protocole national de négociations. Or ce protocole et l'accord signé ne répondent en aucune manière aux besoins et revendications des agents. Au niveau salarial, seules des miettes ont été accordées avec une prime ridicule de fin d'année, qui aura eu pour seul mérite de ne remplir le réservoir d'essence qu'une seule fois. Quel progrès, quelle avancée sociale ! Comment voulez-vous qu'on ne parle pas de mépris, après 20 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 dans l'ensemble de la fonction publique ?

Pour ce CTL, il s'agit de dépenser un budget pour le cadre de vie au travail, ce qui n'est pas si courant.

**À cette occasion, il a été établi un recensement des demandes des agents. Cela a eu le mérite d'exposer une partie des besoins pour la DGF ou le CHS-CT. Nous vous demandons de prendre en compte ces demandes dans leurs cadres respectifs.** D'ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur une de ces demandes qui concerne des nuisances olfactives à la trésorerie des hôpitaux de Toulouse. Au-delà de la problématique d'odeur, il faut régler la cause de ces désagréments, soit la prolifération de cadavres de pigeons sous les toits. Il en va donc, non seulement, du confort des agents mais aussi de leur santé, au travers de la transmission potentielle de maladies véhiculées par le pigeon, notamment la tuberculose. Cela fait plusieurs dizaines d'années que cela perdure, tout cela dans un espace où le passe vaccinal a été obligatoire et l'entrée des lieux interdite à ceux qui ne l'avaient pas. Comme quoi, le sanitaire est à deux vitesses existe aussi dans les hôpitaux !

Pour le budget du volet 3 du protocole, **nous considérons que la position de la direction générale et du ministère sur le refus de "tout ce qui pourrait améliorer le pouvoir d'achat" est un scandale, au moment où l'inflation est à plus de 4 %, au moment où les prix de l'énergie flambent.** Ce refus montre bien que les dogmes libéraux en œuvre au plus haut niveau de l'État sont un obstacle à toute augmentation de pouvoir d'achat ou des salaires.

Ce protocole sur lequel nous avons travaillé répond à la commande qui a été faite par la DG dans le cadre de l'accord national. Nous avons, à ce titre-là, joué le jeu de la négociation au niveau local.

Nous arrivons en phase finale de ce travail et allons voter ce que nous avons collectivement établi, tout en mesurant les limites et les insatisfactions. **L'idée de la CGT**, en proposant cette manière de décliner ce volet 3 de l'accord au niveau national, **était de provoquer des discussions sur le travail dans les services**, au cours de réunions collectives. La crise sanitaire en aura hélas décidé autrement.

Les collègues bénéficieront des aménagements permis par cette centaine d'euros par personne, au travers de dispositifs que nous avons voulu les plus collectifs possibles. Les choix opérés feront inévitablement des déçus, mais le caractère contraint du protocole et le montant de l'enveloppe laissaient des marges de manœuvre minimales. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle modalité de discussion prévue dans la loi scélérate et bien nommée de « transformation de la Fonction publique » (transformation en entreprise privée) est malheureusement amenée à être récurrente dans notre administration. Elle permet l'intégration des organisations syndicales dans les processus de promotion, de gratification et d'amélioration des conditions de travail. Ne pas s'y engager prive les personnels des subsides qui y sont distribués. Y participer nous amène à approuver le mode de répartition choisi par l'administration, car les marges de négociations étaient verrouillées dès l'origine. La négociation 2021 a été la première du genre, elle a été menée au pas de charge.

**À notre sens, il appartiendra à l'ensemble des personnels de s'emparer du débat dès que cette situation se représentera, afin de porter les revendications et de décider collectivement comment doivent se conclure les négociations. La CGT Finances publiques continue à demander l'abrogation de la loi « transformation de la Fonction publique » et revendique en matière de rémunération l'augmentation du point d'indice avec rattrapage des 20 % de pertes enregistrées par les agents depuis 2000. Le travail gratuit, ça suffit !**